

importants. Pour mon compte, je ne serai pas heureux tant que les premiers membres de l'Office ne resteront pas pour la durée de leur mandat initial.

Pour finir, monsieur l'Orateur, je regrette que, d'après le bill, la loi sera abrogée le 24 janvier 1969. Nous n'avons pas, pour l'instant, de critère nous permettant de déterminer le taux de développement des provinces atlantiques d'ici la date fixée. Si le développement enregistré sous les anciens régimes libéraux est un barème du progrès que nous pouvons attendre, le développement sera plutôt lent. Je me demande également si les premiers ministres provinciaux ont été consultés à ce sujet. Étant donné les réserves que le premier ministre de Terre-Neuve a exprimées à propos de la subvention transitoire, il pourrait bien s'élever aussi contre l'échéance fixée par le bill. Je me demande si le secrétaire d'État l'a consulté. Lorsque le premier ministre de Terre-Neuve a rendu visite à Ottawa, le secrétaire d'État, fixant les tribunes pendant qu'il parlait, m'a fait penser au psalmiste, qui disait: «J'ai regardé vers les collines d'où venait mon aide.» Je le répète, le secrétaire d'État devrait consulter le premier ministre de Terre-Neuve.

A mon avis, le développement industriel et l'accroissement de la population de la région atlantique seront les facteurs déterminants de l'extension de la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, et l'article abrogeant la loi devrait être rayé du bill. L'Office aura beaucoup à faire d'ici 1969 et bien au-delà. Nous commençons seulement à moderniser notre industrie de la pêche qui doit être perfectionnée encore beaucoup. Nous trouvons de nouveaux débouchés pour notre charbon dont l'un, comme je l'ai mentionné, est la fabrication de ciment. Mais il faut bien plus pour hausser le niveau des revenus des régions houillères.

Les transports sont un vieux problème des provinces atlantiques qui ont besoin d'un deuxième transbordeur entre la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre pour intensifier le tourisme et donner un nouveau débouché à la production croissante de poisson. D'après le ministre des Transports (M. McIlraith), le transbordeur ne serait pas rentable mais, d'après moi, on pourrait l'aménager. En été, il desservirait le tourisme et l'industrie de la pêche et, en hiver, il pourrait servir de brise-glace lorsqu'un deuxième service de transbordeur entre la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre n'est pas nécessaire. En 1967, quand nous célébrerons le centenaire de la Confédération, chacune des provinces atlantiques devrait avoir au moins un tronçon de 100 milles de route aménagée entièrement aux frais du gouvernement fédéral, d'après

les directives des premiers ministres provinciaux, et qui s'appellerait la «promenade de la Confédération.» Plus nous étendons notre réseau routier, plus l'industrie touristique prendra de l'expansion. Plus nous travaillons à la mise en valeur de notre pays, plus nous consolidons nos industries ainsi que notre économie dans son ensemble.

Lorsque le secrétaire d'État (M. Pickersgill) a pris la parole à l'étape de la résolution, il a cité un extrait du *Atlantic Advocate* dans lequel le brigadier Wardell a déclaré que lui-même et les autres membres de l'Office nommés par le gouvernement conservateur étaient disposés à servir à quelque titre que ce soit au sein de l'Office. Comme ce sont des hommes intègres de bonne réputation et d'excellents Canadiens, ils ne pouvaient dire autrement. Cependant, le secrétaire d'État n'a pas cité tout le discours. En voici, à mon avis, la partie la plus importante:

Les quatre provinces ont de nombreux besoins en commun. Il s'agit de savoir s'il faut remédier rapidement à leurs difficultés. Des efforts considérables sont nécessaires pour suppléer au ralentissement économique. Seul l'argent peut y parvenir. Des mises de fonds considérables seront l'élément indispensable au cours des dix prochaines années. Il faudra y ajouter bien entendu, de nombreuses qualités humaines telles que le jugement, la diligence et l'entreprise. Mais elles seront inefficaces sans argent.

En évaluant l'importance de l'effort requis, j'ai utilisé à maintes reprises le chiffre de 4 milliards pour représenter le montant global des mises de fonds publiques et privées nécessaires dans ce secteur d'ici 1980.

Notre revenu moyen est d'un tiers plus faible qu'ailleurs au pays, le chômage est deux fois plus élevé tandis que les biens d'immobilisation par habitant sont inférieurs de moitié. Notre effectif ouvrier s'accroît et partout la mécanisation a tendance à réduire le nombre d'emplois disponibles. Il nous incombe de fournir le nombre requis d'emplois au taux de rémunération voulu, afin d'améliorer le niveau de l'embauche dans les régions où il est inférieur à la normale et de créer des possibilités d'emploi pour les sans-travail, ainsi que pour ceux qui viennent s'ajouter à l'effectif de la main-d'œuvre. C'est une tâche redoutable. Notre premier devoir, c'est d'y faire face et d'en reconnaître sans ambages l'envergure.

Telle est la tâche à accomplir, monsieur l'Orateur. Mais les moyens que le parti conservateur entendait prendre pour l'exécuter ont beaucoup trop d'ampleur pour le gouvernement libéral actuel. C'est pourquoi on veut remplacer les membres de l'Office et fixer une date où il cessera d'exister. J'espère que le gouvernement va revenir sur sa décision, reconnaître l'ampleur du problème et retarder le moment où l'Office cessera d'exister jusqu'en 1980 au moins. Nous avons vu ce que 60 jours d'indécision ont fait au Canada, et surtout à l'industrie de la construction. Gardons-nous bien de faire preuve d'indécision à l'égard des provinces atlantiques. Servons-nous du bill à l'étude pour prolonger la